



Les Jeudi du pS-Eau, n° 13

Organisé en partenariat avec le MAEDI

« Comment poursuivre le soutien à l'accès à l'eau et l'assainissement au Sahel ? »

Avec :

- M. Philippe Hugon, Directeur de recherche à l'IRIS en charge de l'Afrique
- M. Yaya Boubacar, Directeur national adjoint de l'hydraulique au Mali
- M. Mohamed Ould Tourad, Directeur de l'ONG mauritanienne *Tenmiya*

Animation Guillaume Aubourg (pS-Eau)

Jeudi 9 juin 2016, Paris

Ouverture

Par Philippe Hugon, Directeur de l'IRIS en charge de l'Afrique

Le Sahel est une zone relativement homogène du point de vue climatique, pédologique, démographique, social ou économique. Son histoire est marquée par les grands empires Songhaï, du Mali, le rôle de Tombouctou, du Kanem Bornou, du califat de Sokoto, mais aussi par la traite esclavagiste vers la Méditerranée. L'urbanisation, longtemps limitée, a explosé et les migrations interafricaines sont élevées.

Les crises localisées, liées au stress hydrique et à la pression démographique sur le foncier, renforcent les marqueurs identitaires et religieux. Le Niger est au centre d'un triangle de menaces nord-Mali, sud-Libye et Boko Haram.

Le stress hydrique et le manque d'accès à l'eau potable sont des défis quotidiens, notamment pour les populations rurales. Il y a un stress hydrique lorsque les prélèvements excèdent les stocks d'eau.

Au Tchad, 1 personne sur 2 n'a pas accès à l'eau potable. On estime à 10 heures par semaine le temps passé par les femmes à la corvée d'eau. On dit au Mali en pays Dogon que les femmes sont des aqueducs.

Le fleuve Niger est menacé d'ensablement alors qu'il est le troisième fleuve le plus long d'Afrique. Il arrose neuf Etats connaissant une désertification, une forte variation des pluies et une déforestation. L'Office du Niger au Mali est devenu avec les transactions foncières et notamment le projet sino-libyen de 100 000 ha un enjeu de conflits entre l'agrobusiness ou agro-industrie et l'agriculture familiale notamment quant à la concurrence des usages d'eau surtout durant les saisons sèches.

L'absence d'eau potable conduit à s'approvisionner dans des marigots ou à user des eaux polluées. L'absence d'eau potable est le premier facteur de mortalité. (paludisme, diarrhées). En zone urbaine, les 3 configurations sont :

- celles des catégories à revenu fixe qui ont accès à l'eau potable ;
- les habitants des bidonvilles qui ont accès aux bornes fontaines ;
- ceux qui habitent les zones péri urbaines qui se fournissent au « cul du camion » et achètent l'eau 10 fois plus cher que dans l'eau du robinet.

L'or bleu, bien vital et commun de l'humanité, a également une signification symbolique et sa gestion doit prendre en compte la diversité socioculturelle. Un Américain consomme en moyenne 700 litres par jour contre 300 litres pour un Européen et 30 litres pour un Africain. L'eau a des fonctions multiples : alimentation en eau potable, irrigation agricole, électricité hydraulique par les barrages, navigation, santé. En outre, en Afrique, le risque hydrique a pour conséquences les maladies (onchocercose, trypanosomiase, maladies parasitaires, paludisme). Les sociétés

africaines, sauf rares exceptions, ne sont pas des civilisations hydrauliques.

Les réserves d'eau douce sous le sol africain semblent considérables et sont estimées à 100 fois supérieures à la quantité d'eau de pluie. Les eaux souterraines ont toutefois un coût élevé d'extraction.

L'eau potable est vitale. Elle fait partie des objectifs prioritaires du millénaire pour le développement qui visait à réduire de moitié d'ici 2015, la population exclue de l'accès à l'eau potable. Seuls deux tiers des habitants de l'Afrique subsaharienne (essentiellement urbains) ont accès à des sources d'eau consommables grâce à des infrastructures de raccordement à un réseau de distribution ou de puits. La plupart des pays africains connaissent un « apartheid hydrique ». Le gaspillage des piscines et jardins, arrosés d'eau potable dans les quartiers riches, coexiste avec des accès à l'eau par des vendeurs d'eau, des bornes fontaines ou des marigots pollués pour la majorité de la population. Dans la plupart des quartiers pauvres, l'eau est plus chère que dans les quartiers riches et « branchés ». L'accès à l'eau potable pour les exclus (1,3 milliard) aurait un coût estimé à 180 milliards d'euros par an durant 10 ans, soit la moitié des subventions reçues par les agriculteurs des pays industriels.

La question est de savoir quel est le mode de gestion le plus efficient et équitable. Il importe de différencier les finalités qui sont du ressort de la décision politique et qui concernent les pouvoirs publics (collectivités décentralisées ou État) et la gestion (choix des moyens) qui peut être plus efficacement assurée par le secteur privé, moyennant respect des contrats, agence de régulation et contrôle des acteurs de la société civile et des usagers. Les résultats du partenariat public-privé dépendent des asymétries entre cocontractants, de la transparence et du respect des cahiers des charges. Des gestions collectives décentralisées sont possibles. Dans plusieurs pays africains, la mise en place de bornes fontaines avec accès payant a permis d'améliorer considérablement la situation. Les femmes sont ainsi libérées de la corvée d'eau qui représentait 30 heures de leur activité par semaine. Le contre-pouvoir des femmes permet au service public d'avoir une obligation de résultat.

Il est important de ne pas exclure les populations les plus pauvres de l'accès à l'eau

❖ Contact : Philippe Hugon hugon@iris-france.org

Situation au Mali

Par Yaya Boubacar, Directeur national adjoint de l'Hydraulique au Mali

L'eau est l'un des défis majeurs à relever pour un développement durable, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire, de la croissance économique, du développement énergétique ou de la santé humaine.

A cet effet, les politiques en matière d'eau ont connu diverses évolutions, dont les principales sont les suivantes :

- 1960s : période axée prioritairement sur l'équipement en ouvrages hydrauliques destinés à l'élevage et à l'approvisionnement en eau potable des villes et des villages et mise en œuvre essentiellement par les services de l'État ;

- 1970s : période marquée par une succession de grandes sécheresses axée sur la maîtrise de l'eau avec un accent particulier sur le développement des cultures irriguées par la mobilisation des eaux de surface ;
- 1980s : période caractérisée par la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA-1980-1990), en particulier la mise en œuvre de nombreux programmes et projets en vue de satisfaire les objectifs de la DIEPA, avec un accent sur l'assainissement, l'éducation pour la santé et l'hygiène, et l'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires ;
- 1990s : naissance de la vision globale de l'eau en tant que ressource naturelle limitée. Formulation de stratégies sous-sectorielles de l'alimentation en eau potable, de l'irrigation, ainsi que de l'élaboration du « schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau ».

Au plan national, l'évolution politique récente est marquée par l'accélération des réformes tendant à recentrer le rôle de l'État autour de ses missions de souveraineté avec le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales et la réduction de la pauvreté comme cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles devant prendre en compte les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de développement durable (ODD) y compris l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) concernant l'eau potable et l'assainissement qui visait à réduire de moitié de 2004 à 2015, le pourcentage de la population qui n'avait pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services adéquats d'assainissement, le secteur de l'eau et de l'assainissement a été considéré comme l'un des secteurs prioritaires au Mali et a été directement inscrit dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et dans les orientations du Gouvernement.

Aussi, il a été procédé à :

- l'adoption en 2004, d'un Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) 2004-2015, qui prévoyait pour un coût total de 400 milliards de FCFA la réalisation de près de 11 000 points d'eau potable permettant de passer d'un taux de desserte de 64% en 2004 à un taux de 82% en 2015 ;
- au renforcement des politiques et stratégies (ex : élaboration de la stratégie d'alimentation en eau potable en 2000) ;
- à la mise en œuvre de réformes et des actions de développement du secteur pour rendre plus efficaces les dispositifs en place.

Sur la base de ce plan, le Gouvernement du Mali a entrepris de réaliser l'objectif stratégique de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations maliennes.

L'atteinte de ces objectifs s'est traduit par un taux d'accès aux services essentiels de l'eau potable et de l'assainissement, respectivement de 65,3% et de 25% de la population en 2015, grâce à l'appui des partenaires au Développement et du Gouvernement du Mali.

Ces taux d'accès en eau potable et assainissement ci-dessus cités auraient pu être meilleurs n'eût été la crise sociopolitique et sécuritaire de 2012 connue par le pays dont l'impact a porté sur tous les secteurs de l'économie nationale, y compris le secteur de l'approvisionnement en eau potable.

En effet, dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement, certains partenaires techniques et financiers ont décidé de suspendre leur coopération au développement.

Cette situation a entraîné des conséquences négatives sur le secteur de l'eau potable, notamment une détérioration du service public de l'eau potable, la suspension des projets et programmes de développement dont les financements sont tributaires de l'aide extérieure. Cependant, avec la mise en place du cluster WASH sous l'égide de l'UNICEF, des actions d'urgence ont été réalisées surtout dans les régions du Nord avant le retour des PTF en 2013.

Par ailleurs, pour créer les conditions favorables au développement du service public d'accès à l'eau potable en milieu urbain dans le cadre de la mise en œuvre de réformes et des actions de développement du secteur, le Gouvernement du Mali a mis en place un nouveau cadre institutionnel en 2010, avec la séparation des services de l'électricité et de l'eau potable par la création de deux sociétés d'eau, à savoir : la Société Malienne de Patrimoine de l'eau potable (SOMAPEP-SA) et la Société Malienne de Gestion de l'eau potable (SOMAGEP-SA).

La Société Anonyme Énergie du Mali (EDM-SA) demeure concessionnaire du service public de l'électricité dans le périmètre qui lui est concédé.

Bien que d'énormes efforts aient été fournis surtout dans le domaine de l'eau potable, force est de constater que la problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement se pose encore avec acuité au Mali.

A cet effet, plusieurs défis relatifs au secteur de l'eau et de l'assainissement au Mali, nécessitent d'être mentionnés :

- l'augmentation des financements : les fonds alloués à l'amélioration de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins : moins de 50 % des besoins en assainissement, entre 50 % et 75 % des besoins en eau potable (GLAAS 2013). En 2013, les inscriptions budgétaires de l'État en faveur du secteur sont comprises entre 8 % et 11% (Rapports annuels DNH et DNACPN1 2013). Il est à noter la faible capacité d'absorption des financements extérieurs liés à la lourdeur des procédures d'approbation des dossiers et de passation des marchés au niveau national et au niveau des partenaires ;
- l'amélioration de l'exécution des investissements en identifiant et réduisant les goulots d'étranglement ;
- le renforcement des capacités des acteurs (usagers, État, collectivités territoriales, secteur privé) : l'insuffisance de ressources humaines adaptées limite l'intervention des différents acteurs aux niveaux décentralisés et déconcentrés pour assurer leurs rôles (cadre organique pourvu à 19% ; nombreux départs à la retraite : 12 agents en moyenne par an ; un plan de formation élaboré).

¹ DNACPN: Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances

- l'amélioration du suivi-évaluation : le dispositif de suivi-évaluation, essentiel dans le cadre du PROSEA, souffre du fait que certains indicateurs sont toujours manquants pour l'hygiène et l'assainissement et peu renseignés pour l'eau ;
- l'amélioration de la Coordination du secteur : les cadres de concertation et de coordination ne sont pas opérationnels aux niveaux national et déconcentré ;
- la poursuite des initiatives pour assurer la durabilité des investissements et de l'exploitation des systèmes d'alimentation en eau potable ;
- le départ des agents à la retraite ;
- la libéralisation du secteur ;
- le manque d'appropriation des installations de la part des techniciens.

Pour relever ces défis dans le cadre de l'atteinte des ODD, en l'occurrence l'objectif 6, le Mali s'est engagé à « l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement », le suivi et la gestion des ressources en eau ainsi que le suivi de la qualité de l'eau d'ici 2030.

Pour ce faire, les actions porteront sur le renforcement des capacités des acteurs pour accompagner le processus de décentralisation, l'augmentation et la mobilisation du financement de la part de l'Etat pour le secteur, ainsi que l'amélioration de la coordination et du système de suivi évaluation.

L'accompagnement et le soutien des partenaires au développement, paraissent plus que nécessaires aujourd'hui en termes d'investissements, de connaissance et de suivi de la ressource et de renforcement de capacités pour l'atteinte des ODD, c'est-à-dire un accès universel à l'eau potable et la gestion durable de l'eau à l'horizon 2030.

❖ Plus d'infos : <http://www.dnhmali.org/>

Situation en Mauritanie

Par Mohamed Ould Tourad, Directeur de l'ONG mauritanienne Tenmiya

Les défis sont clairs et majeurs. La Mauritanie fait partie des pays qui ont connu des difficultés liées au changement climatique, démographique, au contexte d'insécurité, d'instabilité. Mais par rapport à l'évolution en termes d'accès des populations, il y a une nette amélioration. Aujourd'hui le taux s'élève à 45 % en milieu urbain et 30-35 % en milieu rural.

Les actions continuent malgré ces nouvelles contraintes, via des partenariats multi-acteurs avec des ONG françaises (ex : GRDR), bureaux d'étude (Hydro-conseil France), la diaspora.

Le contexte géopolitique est très particulier. Des partenariats ont pu être tissés et développés malgré tout. Depuis 15 ans, Tenmiya et le Gret développe des projets d'alimentation en eau potable en Mauritanie.

En termes d'efficacité, l'ONG parvient à soutenir et accompagner les politiques nationales pour l'après-2015 et la préparation des ODD, afin d'atteindre un taux d'accès relativement élevé et ambitieux pour la Mauritanie (objectif de 100 % en milieu rural comme urbain).

En termes d'accompagnement, l'Etat a toujours été réfractaire à la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux communes. Mais ce processus a montré son efficacité. Des communes rurales peuvent désormais porter des projets d'ampleur dans le domaine.

L'Etat mauritanien était également assez réticent pour ouvrir des cadres de concertation dans le secteur de l'eau. Aujourd'hui c'est le cas, à travers des réseaux multi-acteurs (société civile, collectivités locales, Etat) spécifiques à l'eau et l'assainissement.

Il faut continuer à relever le défi lié à l'eau potable.

❖ Plus d'informations : <http://www.tenmiya.org/>

Débat

Forage Mali (ONG basée à Alençon) : dans les démarches de recherche de financements on est devant une demande forte de réhabilitation. Aujourd'hui les financeurs sont plutôt sur des actions de forage de nouveaux accès. Or, cela constitue une difficulté.

SEDIF : certaines collectivités reviennent tous les 10 ans pour demander à remettre une couche sur les infrastructures financées il y a 10 ans. On reste donc toujours sur une logique décennale. On n'arrive pas à faire fonctionner les infrastructures plus de 10 ans. Quel est l'état des forages, et qu'est-ce qu'il faut faire, pour les faire durer plus longtemps ?

En Guinée, le problème du financement se pose. Les projets sont toujours dépassés à cause de cela. Les plans sont élaborés mais on n'arrive pas à trouver les financements à la fin des projets.

Yaya Boubacar (DNH Mali) : il faut faire suffisamment de séances d'information et de sensibilisation pour aboutir à un changement de comportement et à l'appropriation par les usagers. La formation des artisans réparateurs est également nécessaire.

Le Mali est en train d'essayer de voir au niveau des adductions d'eau potable, si dans un rayon de 5 km, les pompes peuvent se trouver à proximité d'un délégataire et d'un artisan réparateur. Aujourd'hui on fait de la maintenance curative alors que c'est de la maintenance préventive qu'il faudrait effectuer.

Les ODD sont très ambitieux. Ils demandent beaucoup de concertation. Aujourd'hui, dans les travaux de réhabilitation on met beaucoup l'accent sur le suivi, pour la bonne exploitation des forages.

Une fois que le comité de l'eau aura été mis en place et sera fonctionnel on pourra le transformer en comité de bassin. Le Mali va essayer de mettre en place des agences. Il existe déjà l'Agence du bassin du fleuve Niger.

Mohamed Ould Tourad (Tenmiya) : la question de la vulnérabilité liée au changement climatique et de la résilience des populations est prise en considération dans les politiques publiques de la Mauritanie.

Conclusion

Par Marie-Laure Martial, Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (MAEDI)

Depuis la COP21, il est obligatoire de mettre en œuvre les engagements internationaux.

La conférence sur le logement et le développement urbain, Habitat III se tiendra du 17 au 20 octobre 2016 et sera un test.

Le contexte européen est assez favorable pour poursuivre le soutien au Sahel. Les financements existent mais le plus difficile reste d'y accéder. 9 milliards d'euros sur le programme OSC-AL sont ainsi disponibles. Le MAEDI souhaite aider les collectivités territoriales à accéder aux financements européens. D'autant plus que le rôle des autorités locales dans le développement fait l'objet d'une reconnaissance de la part de la Commission européenne, depuis sa communication de 2013².

La Commission européenne a également intégré la dimension de l'approche territoriale du développement.

Le MAEDI apporte 8,5 millions d'euros sous forme d'appels à projets lancés par la DAECT. En 2014, il y a eu un appel à projets climat, mais seulement 2 projets portaient sur l'eau. Un appel à projets est relancé depuis le 11 juin dernier. Il s'agit d'un des moyens de soutenir l'accès à l'eau et l'assainissement au Sahel.

Sur le dernier triennal, 41 dossiers sur Afrique de l'Ouest dont 20 projets sur l'eau et l'assainissement et 15 qui faisaient explicitement mention du 1% eau.

Préconisations pour poursuivre l'action au Sahel :

- la logique du multi-acteurs est cruciale : les collectivités territoriales et les ONG doivent se rassembler
- le renforcement des capacités sud-sud est une dimension intéressante. Il faut s'interroger sur la manière d'améliorer cette coopération décentralisée sud-sud
- il faut continuer à communiquer sur les actions réalisées au Sahel. Cela suppose une stratégie de communication définie.

Guillaume Aubourg (pS-Eau) : il est nécessaire de mieux faire connaître les compétences disponibles dans le pays pour que malgré la distance cela soit moins perçue comme une contrainte.

² « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement », mai 2013
https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-local-authorities-in-partner-countries-com2013280-20130515_fr_5.pdf

❖ Plus d'informations :

- [Appel à projets Climat II du MAEDI](#)
- [Programme d'Action Multi-annuel 2015-2017 du programme OSC-AL](#)